



## Favoriser la tranquillité urbaine et prévenir les risques

La politique de prévention est le fruit d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités locales dans le cadre de leurs compétences respectives. L'objectif est d'assurer la tranquillité publique pour tous les habitants.

Ville centre d'une métropole de 207 000 habitants, Brest concentre logiquement les flux d'habitants, qu'ils viennent travailler, se soigner, se divertir. Comme tout centre urbain de cette envergure, la ville peut aussi être le théâtre d'incivilités voire de délits.

C'est pourquoi la municipalité développe une politique active qui implique des actions de sécurité, de prévention de la délinquance, de lutte contre les surconsommations addictives, des démarches de présence humaine sur l'espace public ainsi que de la médiation de proximité.

La ville de Brest exerce aussi une compétence en matière de prévention des risques naturels, technologiques et sanitaires (suivi des plans de secours) et dans celui de la sécurité et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour les équipements recevant du public.

Depuis 2011, la direction Prévention des risques et tranquillité urbaine est un service commun à la ville de Brest et à des communes de Brest métropole. Elle travaille en partenariat étroit avec les institutions extérieures (police, pompiers, justice, gendarmerie, préfecture et sous-préfecture).

Ses missions :

- Animer les dispositifs locaux de coordination de sécurité comme le Contrat local de sécurité de Brest et le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance,
- Assurer la transversalité en matière de prévention des risques et de tranquillité urbaine,
- Réduire les troubles d'usage sur les espaces publics notamment par la médiation sociale,
- Assurer la prévention des risques naturels et technologiques,
- Gérer le pouvoir de police du maire en matière d'hygiène et de salubrité dans la ville,
- Gérer l'intégration de l'animal sur le territoire.

Plus de 60 agents de la collectivité participent à ces missions de tranquillité, sécurité et salubrité.

## Dans cette rubrique



### La charte de la vie nocturne

En tant que ville-centre, Brest se trouve au cœur des activités de détente, de loisirs et de fêtes. L'activité nocturne fait partie de l'attractivité...



# RISQUES

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

## Les risques majeurs

Les huit communes de Brest métropole sont exposées à des risques majeurs qu'ils soient naturels, technologiques ou météorologiques. Différents...



- ▶ Le Dicrim
- ▶ Le Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS)
- ▶ Information des acquéreurs et locataires en zone à risques (IAL)



## Le plan alcool

La surconsommation d'alcool est une problématique récurrente à Brest et dans de nombreuses villes. Le « plan alcool brestois » vise à y remédier.

### NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2021**

**Brest**  
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 33 50 50  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30

**HOTEL DE VILLE DE BREST**

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 00 80 80  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30